

Bangangté, le 13 0 JUIN 2014.

AUTORISATION N° 2014/ 0602 /UdM/PR/CAB/CIE

CLAIRANCE ETHIQUE

Le Comité Institutionnel d'Ethique de l'Université des Montagnes (CIE-UdM) a examiné lors de sa session du 20 juin 2014, la demande de clairance éthique pour le projet de recherche intitulé « **Profil tensionnel des adolescents diabétiques de type 1 : Relation avec l'excrétion urinaire d'albumine** » soumis par **MELI TADIDA Hota Isabelle**, étudiante en Médecine à l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé de l'Université des Montagnes, Investigateur Principal.

Le sujet est digne d'intérêt et les objectifs de l'étude bien définis. La procédure proposée par l'Investigateur ne présente pas de risques préjudiciables aux participants. Par ailleurs, les considérations éthiques sont prises en compte. Le formulaire de consentement éclairé et la notice d'information des participants sont bien élaborés. Pour toutes ces raisons, le CIE-UdM autorise pour une période d'un an, la mise en œuvre du présent protocole.

Madame MELI TADIDA Hota Isabelle, Investigateur Principal, est tenue au respect scrupuleux du protocole approuvé et ne devra y apporter aucun amendement aussi mineur soit-il sans avis favorable du CIE-UdM. Elle est tenue de coopérer lors de toute descente du CIE-UdM pour le suivi de la mise en œuvre du protocole approuvé. Un exemplaire de la thèse/mémoire devra être remis au CIE-UdM, aux institutions d'accueil pour la recherche et aux autorités sanitaires du Cameroun.

La présente clairance peut être retirée en cas de non-respect de la réglementation en vigueur et des recommandations sus mentionnées.

En foi de quoi, la présente Clairance Ethique est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président du CIE-UdM,



Pr. Lazare KAPTUE